



LIVRET D'ACCUEIL
STAGIAIRE
ECF VIGIER
MONTLUÇON

ECF Vigier Montluçon
25 Rue Benoist d'Azy
03100 MONTLUÇON
04 70 09 09 09





Mot de la direction

La direction **d'ECF Vigier et toutes les** équipes vous souhaitent la **bienvenue**.

Notre **organisation** est **accréditée** Qualiopi, Iso 9001 **pour fournir des prestations** de qualité.

Chez **ECF Vigier, vous êtes** accompagné par nos équipes. L'étroite collaboration entre le formateur et le stagiaire favorisera sa réussite.

Si vous avez besoin de conseils, d'aides, n'hésitez pas à demander, nos équipes sont là pour vous accompagner au maximum.



HORAIRES D'ACCUEIL

Lundi : 08h-12h00 / 13h30-17h30

Mardi/Vendredi : 08h15-12h00 / 13h30 - 17h30

Merci de consulter votre convocation pour connaître vos horaires de formation

RÉUSSISSONS ENSEMBLE



Nos formations sont proposées aux personnes qui souhaitent découvrir, renouveler, valoriser leurs compétences et vivre une expérience humaine afin d'améliorer leur parcours professionnel pour développer :

Savoir faire - Savoir être - Savoir agir

La clé de réussite sera dans notre **engagement commun qui permettra d'atteindre votre objectif.**



SOMMAIRE

1. ECF Vigier
2. Présentation de l'équipe
3. Plan du site
4. Environnement
5. Règlement intérieur
6. Développement Durable
7. Votre formation



ECF VIGIER

*Organisme de formation créé en 1969
Présent sur l'ensemble de l'Auvergne de la France
avec 5 centres de formation*

I. ECF VIGIER



★ Cliquez ici pour découvrir le site

PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE

SOPHIE VIGIER

RESPONSABLE CENTRE ECF
VIGIER

**OLIVIER
FORNERIS**

REFERENT COMMERCIAL
REFERENT HANDICAP

SOPHIE FELIX

REFERENTE TRANSPORT

PATRICK AUBERT

REFERENT CACES®

**CHARLENE
ZULAWINSKI**

Conseillère Entreprise

VICTOIRE ASSE

Référente Administrative

**ANNE-CHARLOTTE
COMPAGNON**

Conseillère particuliers

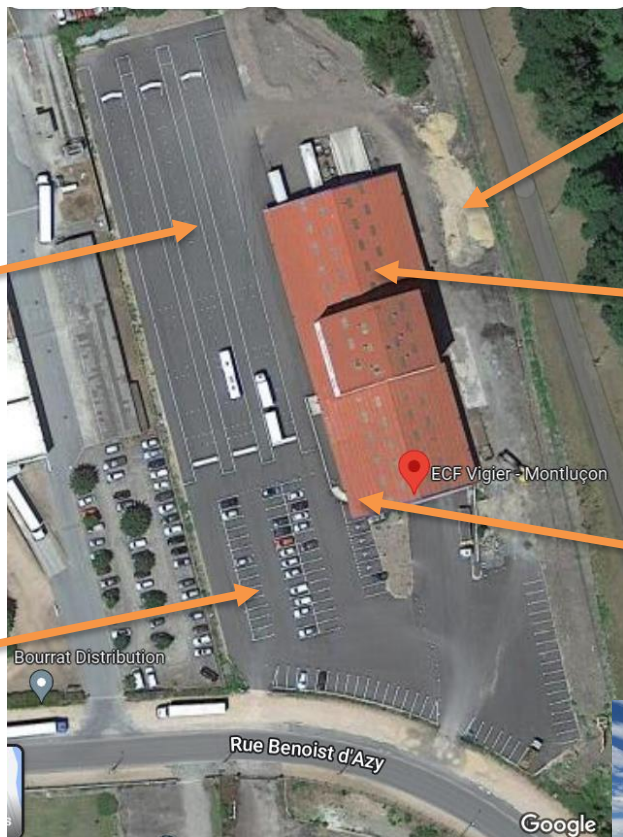
**CARLOS
MOREIRA**

Référent CACES® 03

PLAN DU SITE MONTLUÇON

Pistes de manœuvres
Transport

Parking Gratuit



CACES® R482
Aire de
manœuvres +
Salles de cours

**CACES® R485- R486 –
R489 – R490**
Aire de manœuvres +
Salles de cours

Accueil +
Administratif +
Salles de cours



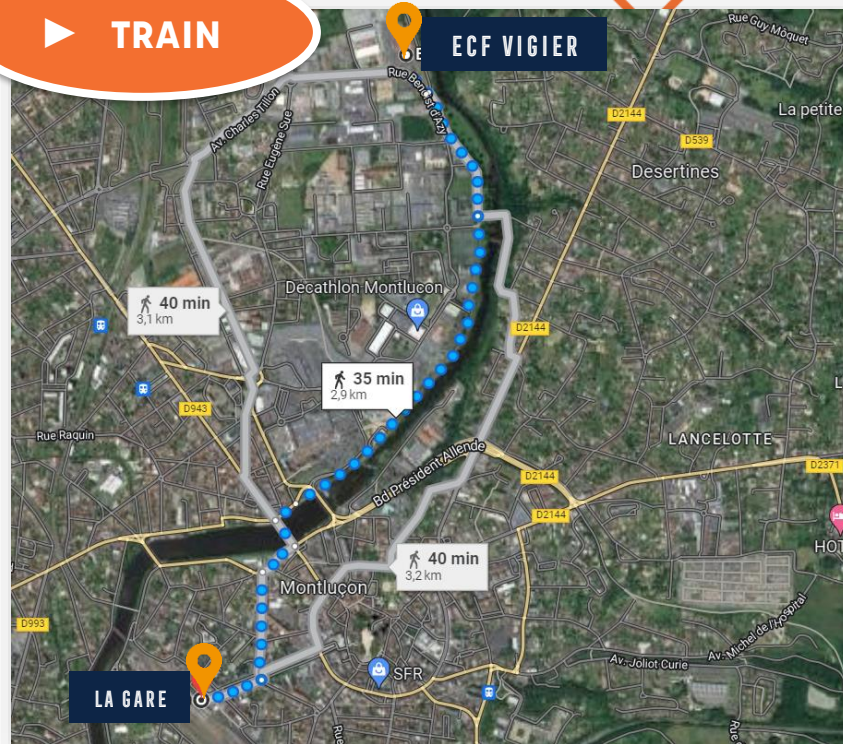
ENVIRONNEMENT MONTLUÇON

1. Accès

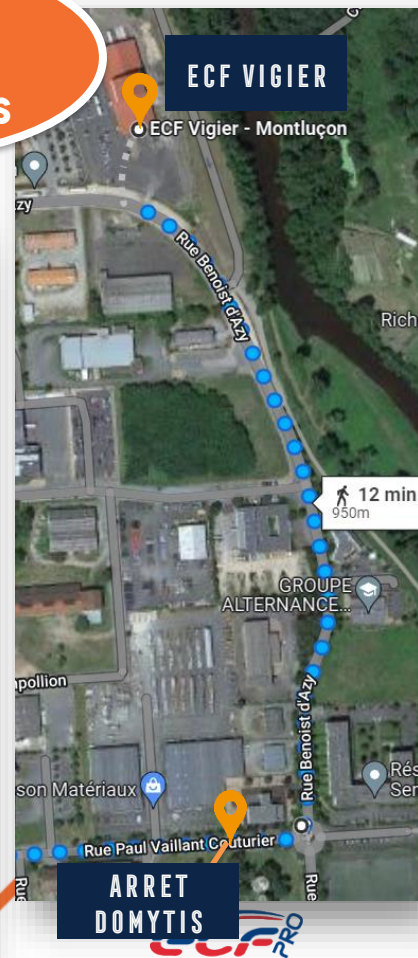
- ✓ **Parking moto**
- ✓ **Accès BUS / TRAIN**
- ✓ **Co-voiturage**
PENSEZ A FAIRE DU CO-VOITURAGE AFIN DE LIMITER LA POLLUTION DE CO2

27/06/2024

▶ **TRAIN**

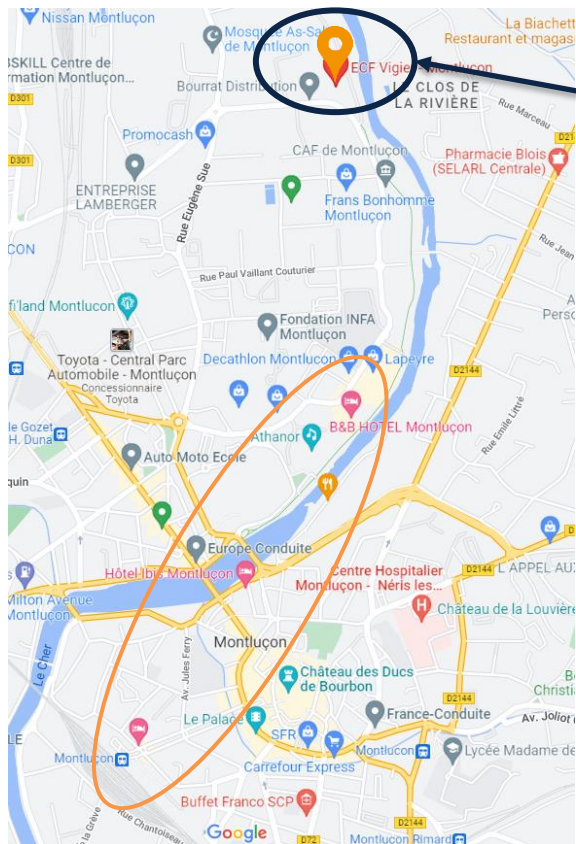


▶ **BUS
ARRET
DOMYTIS**



HÉBERGEMENT MONTLUÇON

ECF VIGIER



- ▶ **B&B HOTEL (16min à pied)**
- ▶ **HOTEL IBIS (26min à pied)**
- ▶ **COMFORT HOTEL (23min à pied)**
- ▶ **HOTEL RESTAURANT LE FAISAN (35min à pied)**

Zone hébergement



100

1. Sécurité sur le centre



CONSIGNES D'INCENDIE

- Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de manière à être connus de tous les stagiaires.

ACCIDENT

- Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme

BOISSONS ALCOOLISÉES ET SUBSTANCES ILLICITES

- Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse dans l'organisme ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées. Il est interdit de consommer et d'importer des substances illicites dans les locaux.

INTERDICTION DE FUMER ET DE VAPOTER

- En application de la loi fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer et vapoter dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer et de vapoter dans les salles de cours, de pauses et dans les ateliers. Il est interdit de fumer lors des vérifications effectuées autour des véhicules



UTILISATION DES MACHINES ET DU MATÉRIEL

- Les outils et les machines ne doivent être utilisés qu'après autorisation par le formateur qui a en charge la formation suivie. Tout matériel utilisé doit être rendu comme à son origine en bon état.
- Toute anomalie dans le fonctionnement des machines et du matériel et tout incident doivent être immédiatement signalés au formateur qui a en charge la formation suivie

EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL

- **Le port des EPI est obligatoire** dans certaines formations, notamment l'ensemble de nos formations CACES® et sur certaines zones (Halls d'évolution et piste de conduite)



TRAVAIL ET SÉCURITÉ





2. Horaires et Absences

HORAIRES

- Les stagiaires sont tenus d'être présent sous peine de l'application de sanctions
8H30 - 12H / 13H00 - 16H30 ou en horaires décalés sur les formations de circulation transport : 6H - 13H ou 13H - 20H

ABSENCES

- **Les seuls absences justifiées sont**
 - Les absences pour raisons médicales justifiées dans les 48 heures par un certificat médical (le stagiaire ayant au préalable averti immédiatement par téléphone)
 - Les absences pour évènements familiaux

! ATTENTION !
Sur certaines formations aucune absences n'est autorisées



3. Sanctions

TOUT MANQUEMENT DU STAGIAIRE À L'UNE DES PRESCRIPTIONS DU PRÉSENT RÈGLEMENT INTÉRIEUR POURRA FAIRE L'OBJET D'UNE SANCTION

- Constitue une sanction au sens de l'article R6352-3 du **Code du Travail** « *toute mesure, autre que les observations verbales, prises par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit* »

SELON LA GRAVITÉ DU MANQUEMENT CONSTATÉ, LA SANCTION POURRA CONSISTER :

- Soit en un avertissement ;
Soit en un blâme ou un rappel à l'ordre ;
Soit en une mesure d'exclusion définitive (dans les conventions passées avec l'Etat ou la Région, des dispositions particulières sont définies en cas d'application des sanctions énoncés ci-dessus).

**COVOITURAGE-
ECO-CONDUITE**

**APPAREILS
ELECTRIQUES**

LA PLANÊTE

**Penser à retirer tout appareils
à la fin de son utilisation**

**LES
IMPRESSIONS**

VOUS EN REMERCIERA

**CONSOMMATION
ENERGETIQUE**

Impression RECTO/VERSO

**Limite de 19°C en moyenne pour le chauffage en
hiver et pour l'été, la clim ne doit être mis ou
maintenu en fonctionnement que lorsque la
température intérieure des locaux dépasse 26°C.**

Avant tout :

1. Vérifications des prérequis
2. Compléter la fiche de renseignement stagiaire

VOTRE FORMATION

Formation Transport

Formation CACES[®]

Formation ECSR



BONNE FORMATION

A la fin de votre formation,
n'hésitez pas à laisser un avis



Retrouvez-nous sur site internet et sur les
réseaux

